Cette circulaire adressée parl'Hon. L.V. Sicotte à toutes les Sociétés d'Agriculture du Bas-Canada mérite toute leur attention et n'a pas besoin de commentaires. A chacun de se hûter de suppléer par des efforts individuels à ce qu'il manque d'initiative de la part du gouver-nement. Nous voyons qu'à la dernière séance Conseil de la Société Royale d'Angleterre qui s'est réuni sous la présidence du Prince Albert, le 6 Novembre, il a été décidé qu'il fallait donner à la prochaine exposition agricole de la Société un caractère véritablement international, digne du voisinage de l'exposi-tion universelle de l'industrie. Dans ce but on a adopté l'idée d'offrir des prix pour les races étrangères de bêtes à cornes, de moutons, de chevaux, et de porcs. Le Prince a proposé la nomination d'une commission chargée de se mettre immédiatement en rapport avec les commissions étrangères et de préparer une liste de prix, pour soumettre à l'approbation définitive du Conseil. Espérons que le Canada trouvers sa place dans cette grande lutte des progrès agricoles, et que ses instruments et ses produits y figureront avec honneur.

CHAMBRE D'AGRICULTURE DU BAS CANADA.

Montréal Décembre 1861.

Monsieur le Sécretaire de la Société d'Agriculture du Comté

Monsieur,

J'ai ordre de vous informer que votre Société devra élire quatre représentants à la Chambre d'Agriculture, pour remplacer ceux qui se retirent: MM. O. E. Casgrain, T. C. Taché, B. Pomroy et J. O. A. Turgeon. Ces Messieurs sont réligibles. Les retours d'élection devront être adressés avant le Premier Février a l'Honorable Ministre d'Agriculture à Québec.

J'ai ordre de vous rappeler également que votre Société devra se reorganiser dans la troisième semaine de Janvier selon la loi, et copie des procédés de cette reorganisation devra être adressée a cette Chambre

avant le Premier Février, J'ai l'honneur d'être.

Le Sécrètaire de la Chambre d'Agriculture.

La Réorganisation des Sociétés d'Agriculture de Comté devant se faire dans la troisième semaine de Janvier, nous attirons leur attention sur l'Extrait suivant de l'Acte touchant l'Organisation des Sociétés d'Agriculture de Comtés dans le Bas-Ganada. "Le dites Sociétés tiendront leur Assemblée Annuelle dans la troisième semaine de Janvier chaque année, pour l'élection d'un Président, d'un Vice-Président, et d'un Secrétaire-Trésorier, et pas plus de sept Directeurs. Avis par le Président ou Vice-Président du temps et du lieu de telle Assemblée sera donné publiquement dans les papiers-nouvelles du Comté, ou affiché dans differents endroits du Comté, pendant au moins une semaine d'avance. A cette assemblée, les officiers et directeurs seront tenus de faire

rapport de leurs opérations durant l'année, indiquant le nom des Membres de la Société, le montant payé par chacun d'eux en regard de son nom, le nom de toutes les personnes auxquelles des prix ont été décernés, le montant de ces prix respectivement, et le nom de l'animal, avec telles autres remarques sur l'agriculture du Comté, les améliorations qui y ont été ou pourront y être introduites que les directeurs seront en position d'offrir.

Une copie certifiée par l'un des efficiers sera transmise immédiatement à la Chambre d'Agri-

culture à Montréal.

SOCIETE D'AGRICULTURE DU COMTE DE L'ASSOMPTION.

Décembre, 1861.

M. le Rédacteur de la Revue Agricole. Les directeurs de la Société d'Agriculture de ce Comté vous prient d'insérer dans le prochain numéro du journal officiel de la Chambre et des Sociétés d'Agriculture, la résolution suivante.

Considérant 10. La nécessité pour le District de Montréal d'être représenté à la Chambre d'Agriculture par un Agriculteur, ayant voix dans le Conseil Législatif, de manière à appuyer pendant la prochaine Session le projet d'amendement à la loi d'Agriculture, 20. Le principe de la Représentation par District, tel qu'adopté en 1861, pour l'élection à la Chambre d'Agriculture des représentants des Districts de Québec, St. Hyacinthe et Trois-Rivières.

La Société d'Agriculture du Comté de L'Assomption, au nom du District de Montréal, prie les Sociétés d'Agriculture de ces Districts, de vouloir bien en retour appuyer la nomination de son candidat L'Hon: P. U. Archambault, Agriculteur propriétaire et membre du Conseil Législatif, en remplacement de J. O. A. Turgeon, Ecuier Avocat, auquel la Société vote des remerciments pour les services rendus jusqu'à ce jour.

(Par ordre,) Le Secrétaire de la Société d'agriculture du Comté de l'Assomption.

Nous devons féliciter L'Hon. P. U. Archambault, sur sa candidature à l'élection prochaine. Le district de Montréal en le choisissant comme le représentant de ses intérêts agricoles, s'est rappelé qu'il avait en lui un grand propriétaire, offrant pour garantie \$200,000 engagés dans la propriété fonciére, un homme public chargé du mandat d'une division au conseil Législatif, et de plus un éleveur de renom dont les efforts constants ont été dirigés vers l'amélioration de notre agriculture. Nous n'insistons pas sur la candidature de L'Hon. P. U. Archambault, ce serait faire injure au bon sens des Sociétés appelées à voter en sa faveur que de leur supposer un instant d'hésitation. (Le Rédacteur.)

Į.